

KDS : vers une solution ?

Le problème est maintenant remonté au Siège ☐ En fait, le passage obligé aujourd'hui est bien la "mission", y compris pour le forfait repas ☐ Un groupe de techniciens "utilisateurs" doit se réunir dans quelques jours ☐ La lettre des Territoires du 12 avril montre bien la complexité actuelle du dispositif !

Les problèmes sont maintenant identifiés...

Dans le cadre de l'audience du 20 avril entre la direction et nos représentants, nous avons fait remonter toute une série d'exemples de rejets de paiement. Il y avait majoritairement dans ces rejets des forfaits repas mais aussi des remboursements liés à des frais de mission (exemple : des tickets de métro).

La direction nous a confirmés qu'à cette étape, toutes les demandes doivent être faites sous forme de "mission". En clair, lorsque des agents ont pu avoir des remboursements sans entrer par cette fenêtre, "c'était de la chance"... le CSRH n'ayant pas forcément appliqué le protocole.

Et maintenant ?

Sur la base de nos remontées et de celles d'encadrants qui ont dû être sollicités à cette occasion, un groupe de techniciens auquel SUD participera va se réunir dans les jours qui viennent avec un responsable du Siège.

Le but : faire comprendre à ce responsable les spécificités de la demande du forfait repas : l'aspect répétitif de la demande, l'absence de justificatifs, les problèmes posés par "l'attestation sur l'honneur" ... et, donc, simplifier le dispositif !

Compiqué ? oui, la preuve...

La preuve que tout ça reste compliqué pour une demande répétitive, identique à chaque fois et qui n'a rien d'une mission : la lettre des Territoires du 12 avril nous explique la procédure à appliquer (en attendant mieux...?).

A sa lecture, il faut :

- toujours attester sur l'honneur « *son impossibilité de déjeuner au RIE dans la zone commentaire* »

- et créer « *une mission mensuelle avec comme justificatif le planning IBIS (transmis par l'encadrant sous format PDF) afin d'éviter la création de mission pour chaque jour* ».

Tout cela peut servir de dépannage temporaire mais chacun et chacune seront d'accord pour dire qu'il faut simplifier tout ça ! Notamment parce que l'extraction dans le planning IBIS doit être faite par l'encadrant, qui n'a sûrement pas que ça à faire !

Espérons que les responsables du Siège nous écouteront et mettront en place une solution simple... et efficace !

On vous tient au courant !